



## **RHJ INTERNATIONAL SA**

**Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne**

**Avenue Louise 326**

**1050 Bruxelles, Belgique**

**RPM n° 0866.015.010**

# **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2010**

---

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – CONSTITUTION DU BUREAU**

La séance s'est ouverte à quinze heures sous la présidence de M. D. Ronald Daniel.

### **Langue de travail**

Le Président a précisé que, conformément à la loi, la langue officielle de l'assemblée sera le français et que les langues de travail seront le français et l'anglais. Il a précisé que les interventions faites dans l'une des deux langues seront traduites simultanément dans l'autre langue et que des écouteurs avec boîtiers de transmission sont à la disposition des participants qui souhaitent bénéficier de ces traductions.

### **Composition du bureau**

Le Président a indiqué que, conformément à l'article 30 des statuts de la Société, le bureau de l'assemblée est composé du Président et de M. Rüdiger Schmid-Kühnhöfer, *General Counsel* de la Société, qui a été désigné comme Secrétaire de l'Assemblée.

## **VÉRIFICATIONS FAITES CONCERNANT LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE**

Le bureau a fait rapport à l'assemblée sur les vérifications qu'il a opérées au cours des formalités d'enregistrement des participants, en vue de constater la correcte constitution de l'assemblée.

### **Convocation des actionnaires**

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs de l'avis de convocation paru au Moniteur belge et dans L'Echo du 25 août 2010, ainsi que de l'avenant à la convocation paru dans L'Echo le 27 août 2010 et au Moniteur belge le 31 août 2010, ont été remis au bureau.

Le texte de la convocation, un modèle de procuration et de vote par correspondance ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société à partir du 25 août 2010 et le

Rapport Annuel ainsi que les documents relatifs aux comptes annuels consolidés et non consolidés ont été rendus disponibles le 30 juillet 2010.

Le bureau a également constaté que des lettres contenant une copie de la convocation, de l'avenant à la convocation, ainsi que les autres documents requis par le Code des sociétés belge, ont été envoyées aux administrateurs, au commissaire ainsi qu'à tout détenteur d'actions nominatives.

Le bureau a constaté que des copies de la convocation et de l'avenant à la convocation ont été mises à disposition des participants à l'entrée de la salle de l'assemblée.

#### **Documents mis à disposition des actionnaires**

Le bureau a conclu que la Société a pris les mesures nécessaires pour permettre aux actionnaires de prendre connaissance du Rapport Annuel de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 mars 2010 ainsi que des comptes annuels non-consolidés relatifs à cet exercice social et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire y afférents.

Le bureau a constaté que des copies de ces rapports et comptes sont mises à disposition des participants à l'entrée de la salle de l'assemblée.

#### **Vérification des pouvoirs des actionnaires participants**

Les récépissés de dépôt ou les certificats de blocage des actions au porteur et dématérialisées ainsi que les procurations ont été soumis au bureau en vue de la vérification du respect des règles de participation à l'assemblée.

Par ailleurs, les documents établissant la capacité des individus agissant en qualité de représentant ou mandataire de personnes morales ont été soumis au bureau.

#### **Liste des présences**

Une liste des présences a été établie, reprenant le nom et l'adresse de tous les actionnaires qui prennent part à l'assemblée en personne ou par mandataire. Elle a été signée par chacun des actionnaires ou mandataires d'actionnaires présents et, après vérification, par le Président et le Secrétaire de l'assemblée.

#### **Nombre total d'actions détenues par les actionnaires participants/représentés**

Le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée détiennent 31.675.652 actions sur un total de 85.545.547 actions émises par la Société.

Étant donné que ni la loi ni les statuts de la Société n'imposent de quorum pour la tenue de la présente assemblée, le bureau a constaté que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

#### **Tiers présents à l'assemblée**

Outres les personnes précitées, ont également assisté à l'assemblée les personnes suivantes :

- Monsieur Leonhard Fischer, *Chief Executive Officer* et Administrateur ;
- Monsieur Jean-Marc Roelandt, *Chief Financial Officer* ;
- Monsieur Timothy C. Collins, *Chairman of the Investment and Strategy Committee* et Administrateur ;

- Messieurs Björn König, Jun Makihara et Jeremy W. Sillem, membres du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Arnaud Denis, *Investor Relations Director* ;
- Monsieur Adrian Cox, *Vice President & Legal Counsel* ;
- KPMG Reviseurs d'Entreprises (représentée par Monsieur Benoît Van Roost), Commissaire de la Société ;
- Linklaters LLP (représenté par Me François De Bauw et Me Stephania ter Hark), conseil de la Société ;
- Certains membres du personnel de la Société, et des firmes engagées par celle-ci, chargés de fonctions logistiques dans le cadre de l'assemblée.

Le bureau a invité ensuite l'Assemblée Générale à constater la validité de sa composition et son pouvoir pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Par assentiment unanime, l'Assemblée Générale s'est reconnue valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

Le bureau a relevé que l'ordre du jour est le suivant, concernant l'exercice social clôturé au 31 mars 2010 :

1. Présentation des rapports du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2010.
2. Présentation des rapports du Commissaire sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2010.
3. Présentation des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2010.
4. Approbation des comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2010.

Proposition de décision : approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2010, en ce compris l'affectation du résultat suivante :

Perte de l'exercice:	- JPY (5.459) millions
Perte reportée de l'exercice social précédent:	- JPY (91.041) millions
Transfert provenant du capital et de la prime d'émission:	- JPY 98.596 millions
Transfert aux réserves disponibles:	- JPY (7.555) millions
Perte à reporter:	- JPY (5.459) millions

5. Décharge aux Administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge à Messieurs D. Ronald Daniel, Timothy C. Collins, Leonhard Fischer, Mathias Döpfner, Harvey Golub, Gerd Häusler, Björn König, Jun Makihara et Jeremy W. Sillem pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2010.

6. Décharge au Commissaire.

Proposition de décision : donner décharge à KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Benoît Van Roost, associé) pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2010.

7. Renouvellement du mandat du Commissaire.

Proposition de décision: renouveler le mandat de KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Olivier Macq, associé) en tant que Commissaire pour une période de trois ans qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2012<sup>1</sup>. La rémunération annuelle de KPMG Réviseurs d'Entreprises en tant que Commissaire sera de 25.000 EUR, TVA et débours non compris.

Le bureau a indiqué que les rapports du Conseil d'Administration ainsi que celui du Commissaire de même que les comptes consolidés et non consolidés ne seraient pas lus puisqu'ils ont été communiqués précédemment aux participants.

## **COMMENTAIRES**

Monsieur Leonhard Fischer, en sa qualité de *Chief Executive Officer*, a commenté les activités et résultats de la Société.

Monsieur Jean-Marc Roelandt, en sa qualité de *Chief Financial Officer*, a commenté les résultats financiers de la Société.

Le bureau a mentionné à l'Assemblée Générale que de plus amples informations sur les activités et les résultats de l'exercice social écoulé sont disponibles dans le Rapport Annuel de la Société, qui a été précédemment mis à la disposition des participants.

## **QUESTIONS**

Le Président a invité les participants qui le souhaitaient à poser les questions qu'ils auraient concernant les points à l'ordre du jour.

Après avoir ainsi offert la possibilité de poser des questions, le Président a constaté la clôture de la discussion.

---

<sup>1</sup> La référence à un exercice social se clôturant le 31 décembre prend en compte la proposition de décision à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er septembre 2010 (et à toute Assemblée Générale Extraordinaire subséquente qui serait convoquée à statuer sur le même ordre du jour) d'amender l'exercice social de RHJI pour le faire commencer le 1er janvier et s'achever le 31 décembre de la même année.

## SCRUTIN

Le bureau a rappelé à l'Assemblée Générale que les résolutions à l'ordre du jour sont les suivantes :

- l'approbation des comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2010 ;
- la décharge aux Administrateurs ;
- la décharge au Commissaire ;
- le renouvellement du mandat du Commissaire.

Le bureau a rappelé à l'Assemblée Générale que chaque proposition de décision qui figure à l'ordre du jour doit, pour être valablement adoptée, recueillir 50 % des voix plus une, conformément à l'article 31 des statuts. Le bureau a indiqué que, conformément à l'article 31 des statuts, le vote peut être fait à main levée mais que, puisqu'il y a des mandataires disposant d'instructions de multiples actionnaires (avec peut-être de multiples instructions), il a demandé à chaque représentant qui votera d'identifier par nombre d'actions les votes pour, contre et les abstentions, concernant chaque résolution.

Le bureau a rappelé à l'Assemblée Générale que chaque action donne droit à une voix seulement.

## DÉLIBÉRATION - RÉOLUTIONS

Le bureau a soumis ensuite au vote de l'Assemblée Générale chacune des propositions de décisions qui figurent à l'ordre du jour.

1. Le bureau a soumis à l'Assemblée Générale la proposition d'approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2010, en ce compris l'affectation du résultat suivante :

Perte de l'exercice:	-	JPY (5.459) millions
Perte reportée de l'exercice social précédent:	-	JPY (91.041) millions
Transfert provenant du capital et de la prime d'émission:	-	JPY 98.596 millions
Transfert aux réserves disponibles:	-	JPY (7.555) millions
Perte à reporter:	-	JPY (5.459) millions

Cette proposition a été mise aux voix. Elle a été adoptée comme indiqué ci-dessous :

<b>POUR</b>	31.274.652
<b>CONTRE</b>	-
<b>ABSTENTIONS</b>	401.000

2. Le bureau a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de donner décharge à Messieurs D. Ronald Daniel, Timothy C. Collins, Leonhard Fischer, Mathias Döpfner, Harvey Golub, Gerd Häusler, Björn König, Jun Makihara et Jeremy W. Sillem pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2010.

Cette proposition a été mise aux voix. Elle a été adoptée comme indiqué ci-dessous :

<b>POUR</b>	29.735.350
<b>CONTRE</b>	10.700
<b>ABSTENTIONS</b>	1.929.602

3. Le bureau a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de donner décharge à KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Benoît Van Roost, associé) pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2010.

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

<b>POUR</b>	30.135.350
<b>CONTRE</b>	10.700
<b>ABSTENTIONS</b>	1.529.602

4. Le bureau a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de renouveler le mandat de KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Olivier Macq, associé) en tant que Commissaire pour une période de trois ans qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2012<sup>2</sup>. La rémunération annuelle de KPMG Réviseurs d'Entreprises en tant que Commissaire sera de 25.000 EUR, TVA et débours non compris.

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

<b>POUR</b>	31.663.552
<b>CONTRE</b>	-
<b>ABSTENTIONS</b>	12.100

\*\*\*

---

<sup>2</sup> La référence à un exercice social se clôturant le 31 décembre prend en compte la proposition de décision à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2010 (et à toute Assemblée Générale Extraordinaire subséquente qui serait convoquée à statuer sur le même ordre du jour) d'amender l'exercice social de RHJI pour le faire commencer le 1<sup>er</sup> janvier et s'achever le 31 décembre de la même année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à quinze heures vingt.

L'Assemblée Générale a dispensé le Secrétaire de donner lecture du procès-verbal, dont une version est établie en français et une version est établie en anglais. Le Président a invité les actionnaires et les mandataires d'actionnaires qui le souhaitent à signer le procès-verbal.

---

Président

---

Secrétaire